



MARS 2010

## **HISTORIQUE :**

Le Temple de la renommée du hockey bas laurentien fut créé par l'exécutif de Hockey Bas St-Laurent et mis de l'avant lors de l'Assemblée générale annuelle 2010. En janvier 2010, le Conseil d'administration de Hockey Bas St-Laurent confiait à trois (3) de ses membres le mandat de réaliser annuellement le Temple de la renommée bas laurentien.

## **MANDATAIRE :**

Le Conseil d'administration de Hockey Bas St-Laurent a mandaté trois (3) membres dans le but de réaliser cette activité du Temple de la renommée du hockey dans le Bas St-Laurent.

## **OBJECTIFS :**

- ▶ honorer les individus qui ont contribué de façon exceptionnelle au hockey bas laurentien;
- ▶ établir un lien de continuité entre les réalisateurs d'aujourd'hui et ceux d'autrefois;
- ▶ identifier, conserver et mettre en valeur nos intervenants d'hier;
- ▶ assurer une meilleure visibilité de Hockey Bas St-Laurent auprès de ses membres et de tous les sportifs du Bas St-Laurent;
- ▶ inscrire le sport du hockey dans l'histoire sportive du Bas St-Laurent, tout en sensibilisant la population à l'existence de ces personnalités ayant œuvré au sein du hockey bas laurentien;

## **CANDIDATURE AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE :**

### **CATÉGORIE :**

Toute personne qui a contribué de façon exceptionnelle à la cause du hockey bas laurentien.

### **ÉLIGIBILITÉ :**

Toute personne ayant été associée au hockey pour une période minimale de 15 ans et qui n'est plus active ou non dans un poste à l'intérieur des structures actuelles de Hockey Bas St-Laurent.

Toute personne active ou non ayant été impliquée depuis vingt-cinq (25) ans minimum au sein de la structure de Hockey Bas St-Laurent.

### **COMITÉ DE SÉLECTION :**

Le comité est composé de trois (3) personnes minimum du conseil d'administration de Hockey Bas St-Laurent.

La durée du mandat sera d'une année

Le comité recevra les bulletins de mises en candidature en fera l'étude et la sélection. Par la suite, il déposera un rapport complet aux administrateurs de Hockey Bas St-Laurent.

## **MISE EN CANDIDATURE :**

Les candidatures devront être présentées sur les formulaires prévus à cet effet et selon l'échéancier établi par le Comité de sélection.

## **NOMINATION :**

Les personnes ou organisme désireux de soumettre des candidatures procéderont à la préparation et à l'envoi des dites candidatures avant la mi-mars.

Le Comité de sélection procédera durant le mois de mars aux travaux de sélection des personnes à introniser.

## **PROVENANCE DES CANDIDATS :**

Le nombre maximum de candidats(tes) qui pourront être élus (es) à chaque année est limité à cinq (5), sauf à dix (10) la première année, pouvant provenir des catégories d'individus suivants :

- ⇒ administrateurs / bâtisseurs des associations et/ou organismes
- ⇒ bénévoles
- ⇒ arbitres
- ⇒ entraîneurs
- ⇒ ligues

## **Critères de mise en candidature :**

- ▶ avoir été impliqué depuis au moins quinze (15) ans minimum dans notre hockey;
- ▶ être actif dans un poste à l'intérieur des structures actuelles de Hockey Bas St-Laurent;
- ▶ avoir marqué le hockey amateur au niveau régional
- ▶ avoir fait preuve de dynamisme, de positivisme au sein de la structure de Hockey Bas St-Laurent.

**Note : toute candidature à titre posthume sera acceptée.**

## **Recommandation du Comité de sélection :**

Le Comité doit transmettre ses choix aux membres du conseil d'administration de Hockey Bas St-Laurent.

## **Reconnaissance :**

Le Conseil d'administration verra à reconnaître chaque personne intronisée d'une façon appropriée.

## **Intronisation :**

Les personnes choisies au Temple de la renommée du hockey Bas laurentien seront intronisées lors d'une cérémonie officielle pendant l'Assemblée générale annuelle de Hockey Bas St-Laurent (AGA).

## **Modalités administratives :**

- ⇒ les frais inhérents seront assumés par la région Bas St-Laurent.
- ⇒ les membres du Temple de la renommée intronisés dans l'année en cours seront invités au dîner de l'Assemblée générale annuelle (AGA).
- ⇒ les associations auront la responsabilité des frais de déplacements et de séjour du membre qu'ils ont proposé si retenu.

## **Échéancier:**

- ▶ Février : envoi des documents aux membres pour les mises en candidature;
- ▶ 15 mars : retour des mises en candidature;
- ▶ début avril : recommandations du Comité d'événements spéciaux;
- ▶ mai : présentation des intronisés du hockey bas laurentien lors de l'Assemblée générale annuelle de Hockey Bas St-Laurent.

## TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU HOCKEY BAS LAURENTIEN



### BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

**CATÉGORIE :** ADMINISTRATEURS – BÂTISSEURS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES  
BÉNÉVOLES – ENTRAÎNEURS – ARBITRES – JOUEURS – LIGUES

- le conseil d'administration de Hockey Bas St-Laurent**, met en nomination au Temple de la renommée du Hockey bas laurentien :
- l'association**, membre de Hockey Bas St-Laurent, met en nomination au Temple de la renommée du Hockey bas laurentien :
- la Ligue**, membre de Hockey Bas St-Laurent, met en nomination au Temple de la renommée du Hockey bas laurentien :

Nom	Adresse	Téléphone résidence	Téléphone bur / cell.

Nous pensons que le (la) candidat(e) répond aux critères énoncés. En conséquence, nous déposons sa candidature pour la prochaine intronisation.

Critères : [Voir document](#)

Document requis :

- photo récente
- un curriculum vitae du (de la ) candidat(e) à jour

Note : (les anciens curriculum vitae ne seront pas reconnus)

Les documents devront être retournés au Comité d'intronisation au Temple de la renommée du hockey bas laurentien à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2010, 16h00.

Adresse de retour  
Avant 16h00 le  
1<sup>er</sup> avril 2010

**Hockey Bas St-Laurent**  
Comité d'intronisation 2010 au  
Temple de la renommée du hockey bas laurentien  
18, rue du Lieutenant de Chaste, C.P. 265  
Cap-Chat (Québec), G0J 1E0